

Quelles priorités pour les filières stratégiques ?



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 04/11/2020

Saisine liée : FILIÈRES STRATÉGIQUES : DÉFINIR ET METTRE EN OEUVRE LES PRIORITÉS

La désindustrialisation avancée de la France l'a rendue plus fragile que d'autres États à la crise multiforme engendrée par la pandémie de la Covid-19.

La question n'a cependant pas attendu la crise actuelle pour émerger. Au-delà de la crise actuelle, la plupart des États s'interrogent aujourd'hui sur leur souveraineté politique, économique et industrielle dans un contexte de remise en cause de la mondialisation, mais aussi de changement climatique et de révolution numérique.

À l'heure actuelle, ce sont 18 filières qui ont été identifiées et réunies dans des comités stratégiques dont l'objectif est d'instaurer un dialogue régulier entre l'État, les entreprises et les représentants des salariés sur tous les sujets permettant la reconquête industrielle française. Plus récemment, en mars 2020, la Commission européenne a présenté une stratégie industrielle européenne qui intègre cette question des filières stratégiques.

La section des activités économiques du CESE apportera une réflexion approfondie sur le sujet, dans la droite ligne de ses derniers travaux sur la recherche, l'industrie ou encore les pôles de compétitivité.

Le projet d'avis soumis par la section au vote des membres du CESE analysera les critères essentiels permettant, dans le contexte géopolitique, économique et environnemental actuel, de considérer une filière comme stratégique. Il s'interrogera sur les technologies et les approvisionnements essentiels qui vont permettre de tenir la cohérence d'un système productif, ainsi que sur les biens et services essentiels à la vie du pays, permettant de préserver un système sanitaire et économique résilient qui pourra faire face aux prochaines crises.

La question de la gouvernance adéquate pour établir cette définition, ainsi que celle de la planification pour anticiper et construire une véritable stratégie industrielle, seront également étudiées en lien avec les travaux du Haut-Commissariat au Plan.

Le projet d'avis est rapporté par Marie-Claire Cailletaud (groupe CGT) et Frédéric Grivaux (groupe des entreprises), au nom de la section des activités économiques, présidée par Delphine Lalu (groupe des associations).

© copyright CESE - Septembre 2026